

RETOMBEES MEDIAS

Campagne FNAB

SIA 2019

23 fév. - 3 mars 2019

Relations presse

William Lambert

www.lambertcommunication.com

06 03 90 11 19 / lambertcommunication@gmail.com

www.lambertcommunication.com

TV & radio
interviews de membres
du réseau

23/02

France Inter, journal de 7h30

Interview de Guillaume Riou

Ecouter en ligne: <https://www.franceinter.fr/emissions/le-journal-de-7h30-du-week-end/le-journal-de-7h30-du-week-end-23-fevrier-2019>





23/02

Journal de 19h45 de M6

Voir le reportage : https://youtu.be/T6vfiw_P9qY





23/02

Journal de 20 de TF1

Télécharger le reportage :





24/02

19/20 France 3 (édition nationale)

Voir le reportage : <https://youtu.be/t6K07aWHi7M>





24/02

19/20 France 3 Nouvelle Aquitaine

Voir le reportage : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/rochefort-agriculture-bio-veut-se-faire-entendre-negociations-pac-1628731.html>





25/02



Les Grandes Gueules
RMC (radio) + RMC Story / Numéro 23 (télévision) + BFM (site internet)

Voir le reportage : <https://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/video/les-gg-veulent-savoir-aides-aux-agriculteurs-bio-la-grande-mascarade-2502-1142453.html>





auvergne
rhône-alpes

25/02

19/20 France 3 Edition Rhône-Alpes

Page du JT local avec les replays : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/emissions/jt-local-1920-de-rhone-alpes>





27/02

France 24 L'invité du jour

Voir le reportage : <https://www.france24.com/fr/20190227-invite-jour-stephanie-pageot-fnab-salon-agriculture-biologique-elevage?ref=tv>



Grands titres de la presse
nationale & régionale
Publications papier
& reprise sur le net

Des agriculteurs bio attaquent l'Etat

EXCLUSIF Les producteurs qui jouent la carte écolo attendent parfois depuis trois ans les aides à la conversion promises. Ils nous l'annoncent : ils attaquent l'Etat devant le tribunal administratif. Une première.

PAR ODILE FUCHON ET EMILIE TORGEMEN

TROP CEST TROP. La Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) entend frapper un grand coup pour le Salon international de l'agriculture, qui ouvre aujourd'hui à Paris. Hier, trois premiers exploitants sous label bio ont attaqué en justice le ministère de l'Agriculture.

« Voilà plus de trois ans que cela dure. L'Etat ne respecte pas sa parole et freine le développement du bio », estime Guillaume Riou, président de la Fnab et agriculteur dans les Deux-Sèvres. Comment ? « Parce qu'on ne peut pas investir, parce que des agriculteurs qui voudraient se convertir ne franchissent pas le pas, explique-t-il. Et pourtant, on a l'impression de protéger les Français en évitant les pesticides. Surtout qu'on voit bien que la consommation bio explose. » Résultat : on importe environ 30 % des produits bio qu'on met dans nos assiettes. Et ce n'est pas fini. Les cantines en réclament aussi, et l'objectif national est de multiplier par deux les surfaces cultivées en non-conventionnel sous trois ans...

CERTAINS ONT DÙ CESSER LEUR ACTIVITÉ

Les trois agriculteurs bio qui ont déposé hier une requête dite en « référé provision » exigent le versement des aides qu'on leur doit, respectivement de 28 000, 38 000 et 54 000 €. Un autre paysan soutenu par la Fnab a, lui, entamé une procédure pour obtenir des indemnités, et d'autres préparent en ce moment leur dossier.

« Les indemnités couvrent des préjudices économiques, parce que les agriculteurs qui ont dû prendre des crédits à la place des aides dues par l'Etat se retrouvent à payer des intérêts. D'autres voudraient des compensations pour préjudice moral. Faute de subvention, ils n'ont pas pu s'agrandir. Certains ont dû cesser leur activité », explique Félix Lepers, chargé de ce dossier à la Fnab, qui veut croire que « les premiers Jugements feront jurisprudence ». Selon la fédération, à terme, environ 25 000 des 35 000 exploitants qui se sont lancés dans l'aventure du bio pourraient eux aussi

Pourquoi on mange des produits biologiques ?

Sondage réalisé du 23 novembre 2018 au 7 décembre 2018 auprès de 2 000 Français de 18 ans et plus.

SOURCE : BAROMETRE DE CONCOMPARATION ET DE PERCEPTION DES PRODUITS BIOLOGIQUES EN FRANCE. AGENCE BIOSPIRIT INSIGHT.



initier une procédure pour réclamer leur dû.

Réunions avec le ministère, cri d'alarme dans la presse, manifestations, saisie du Défenseur des droits... Avant de taper du poing sur la table, les agriculteurs bio auront utilisé toutes les voies amiables, afin de récupérer l'argent que l'Etat leur doit depuis plusieurs années. « Nous avons peut-être été trop gentils », résume Guillaume Riou.

L'ADMINISTRATION DÉBORDÉE

Au ministère de l'Agriculture, que nous avons contacté, on rappelle que « pour les campagnes 2016 et 2017, les agriculteurs ont déjà touché une avance de trésorerie à hauteur de 80 % en moyenne ». Pour ces deux années, il reste 272 M€ d'aides au bio en retard. Si l'on soustrait les avances, c'est donc 55 M€ d'argent frais qui reste à leur verser. Par ailleurs, « du personnel supplémentaire a été embauché pour accélérer les règlements et le rattrapage du retard », assure-t-on.

Mais comment l'Etat a-t-il pu ne pas s'acquitter des aides pro-

mises ? « Au tout début, vers 2015, la France a été condamnée par la Commission européenne à redessiner la carte de toutes les parcelles », explique Félix Lepers. Un travail de titan, notamment confié à l'époque à des... sous-traitants indiens ! Ajoutez à cela le fait que les aides sont octroyées par les régions... « un schmilblick complexe », résume la Fnab... mais aussi et surtout le fait que le logiciel Osiris, utilisé par l'Agence de service et de paiement, a enchaîné les bugs et vous obtenez la situation abusive actuelle. Un quart des aides dues au titre de l'année 2016 ne sont toujours pas parvenues dans les exploitations, de même que la moitié des aides 2017 et... la totalité des aides 2018 ! « L'Etat a l'argent, c'est juste un problème d'instruction des dossiers », rappelle-t-on à la Fnab, où l'on pointe le « sentiment d'injustice » d'un certain nombre d'agriculteurs, d'autant plus remontés qu'ils peuvent payer des impôts sur ces sommes promises mais jamais arrivées...

Twitter: @oplichon @EmilieTorgemen

« On se moque de nous » Pierre Champlaud, producteur dans l'Ain



Pierre Champlaud attend depuis 2016 les 38 000 € promis par l'Etat pour avoir converti son exploitation au bio.

« L'ÉTAT ME DOIT de l'argent depuis 2016 ! Ça me met en colère, c'est un contrat que nous passons avec la puissance publique qui se moque de nous. » Producteur de lait biologique et de cultures (colza, tournesol, lins, épeautre...) 100 % sans pesticide à Lent, dans l'Ain, Pierre Champlaud enrage. Et pour cause, avec les retards du versement des aides à la conversion bio et malgré les avances sur trésorerie, il se retrouve avec un trou de 38 000 €.

Passer d'une exploitation classique au bio coûte cher. « Surtout les deux premières années, parce qu'on doit investir dans de nouveaux procédés et matériels et que, sans chimie, on produit moins, explique-t-il. Mais pendant cette période, on n'a pas le droit d'apposer le label AB, on ne peut pas valoriser la démarche. » C'est pour cela, et pour doper une démarche qui protège les ressources naturelles, que l'Etat a mis en place ces aides à la conversion.

Pierre, qui travaille avec son épouse et un employé, a dû repousser des investissements, comme la mise aux normes de sa fosse à lisier ou

un bâtiment de stockage. « C'est un vrai frein au développement », estime-t-il.

L'ARGUMENT DU BUG

« Voilà trois ans que, pour expliquer ces défaillances qui nous mettent dans des situations très compliquées, on nous répond qu'il y a des bugs informatiques ! Ce n'est pas sérieux », estime celui qui rappelle que, pour régler le passage au prélèvement de l'impôt à la source, il a suffi de six mois. « Un peu de respect ! » réclame-t-il. Sous le gouvernement précédent, « tous les trois mois », le ministère promettait une prochaine régularisation. « Dans ces conditions, face à mes fournisseurs de matériel, d'aliments pour mes bêtes ou de semences, je passe pour un rigolo ! » s'énervait le chef d'entreprise.

L'action en « référé provision » qu'il a intentée hier est une procédure d'urgence pour récupérer sous trente jours un dû, sauf si la dette est « sérieusement contestable ». Pas de souci pour Pierre, la direction départementale des territoires a émis un document reconnaissant sa dette.

PROPOS RECUEILLIS PAR E.F.

LE 5/7 MATHILDE MUNOS

Retrouvez le lundi à 6h48

Histoires Économiques avec Marc Lomazzi du quotidien

Le Parisien Aujourd'hui



À SUIVRE SUR TWITTER #LES7INTER

Des agriculteurs bio attaquent l'Etat

FINALEMENT, la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) a décidé de taper du poing sur la table. Elle a annoncé, vendredi 22 février, que trois de ses membres avaient choisi de saisir le tribunal administratif pour retard dans le paiement des aides.

Parmi eux, Guillaume Riou, président de la FNAB. « *La situation est intenable et profondément injuste* », affirme-t-il. Il chiffre à 29 000 euros la somme non perçue sur les aides dues pour les années 2016, 2017 et 2018. Sur un total de 41 000 euros. « *Il nous manque l'équivalent d'un smic et demi sur une année et demie* », juge-t-il.

La FNAB a saisi le défenseur des droits le 24 octobre 2018. Il avait jusqu'au 21 février pour répondre. En l'absence de réaction, la fédération a souhaité réagir. M. Riou porte plainte contre l'Etat à titre principal, et contre l'agence des paiements et la région Nouvelle-Aquitaine à titre secondaire. Avec à la clé une demande de paiement rapide des aides dues. Pierre Cham-

pliaud, agriculteur dans l'Ain, fait aussi partie des agriculteurs qui ont saisi le tribunal administratif. Le dernier a préféré garder l'anonymat.

Ce retard de versement des aides gérées conjointement par l'Etat et les régions qui dure depuis trois ans a été maintes fois dénoncé. Il met de nombreuses exploitations bio dans des difficultés financières. Benoît Biteau avait, par exemple, décidé de médiatiser sa situation en plein cœur de l'été 2018, en interpellant le ministre de l'agriculture. Cet agriculteur, installé à Sablonceaux (Charente-Maritime), également conseiller régional de la Nouvelle-Aquitaine, élu sous l'étiquette du Parti radical de gauche (PRG), se plaignait d'une ardoise cumulée de 70 000 euros et affirmait être proche de la cessation de paiement.

Début septembre, M. Biteau avait annoncé avoir reçu 43 000 euros, soit les deux tiers du montant des aides dues. D'autres ont été contraints de déposer le bilan. ■

L. GI.

Le cauchemar d'un éleveur en conversion vers le bio

Eric De La Chesnais

3 min

FILS ET PETIT-FILS d'agriculteur, Philippe Grégoire, éleveur laitier au sud d'Angers, à Chanzeaux, sur les coteaux du Layon, dans le Maine-et-Loire, est en train de vivre un cauchemar. Faute du versement des aides européennes promises par l'État et la région des Pays de la Loire pour son passage en bio, il va devoir vendre son corps de ferme, son cheptel de 200 bovins et les 36 hectares de terres qu'il possède sur les 110 hectares qu'il exploite avec sa femme, Catherine. « Malgré nos multiples démarches, nous n'avons pas pu récupérer nos primes. Le tribunal de commerce d'Angers, après 18 mois de période d'observation, vient de nous déclarer en liquidation judiciaire, explique, la mort dans l'âme, Philippe Grégoire. Nous avons fait appel de cette décision. L'audience doit avoir lieu mi-mars. »

Lorsque les deux exploitants ont signé le contrat de conversion de leur élevage laitier en bio avec l'État, le 15 juin 2015, ils devaient percevoir 38 000 euros d'aide par an pendant cinq ans, le temps de la transition de l'exploitation du conventionnel au bio. « Un peu plus d'un an après, le 15 juillet 2016, l'État, par le biais des Pays de la Loire, nous a informés que nous ne toucherions plus que 15 000 euros par an, soit un manque à gagner de 115 000 euros au total », relate l'éleveur. La région se justifie alors par le trop grand nombre d'exploitants qui veulent passer en bio et l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire pour faire face à l'afflux de ces demandes.

Un ascenseur social cassé

Dans ce contexte, Philippe Grégoire engage des négociations avec ses banques pour étaler ses prêts, mais sans résultat. « Pendant cette période de conciliation amiable qui, de droit, suspend les prêts et les dettes fournisseurs, les banques et une importante coopérative laitière locale ont au contraire accéléré leurs remboursements. Ils ont prélevé 60 000 euros sur nos primes PAC et notre paye de lait. Cela nous a enfoncés un peu plus, et notre descente aux enfers s'est accélérée. Le 25 juillet 2017, suite à l'échec de la conciliation, nous sommes passés en redressement judiciaire, puis à la faillite aujourd'hui », constate Philippe Grégoire.

Suite >>>

Une situation très difficile à vivre pour ce paysan de 53 ans, installé depuis trente-deux ans. Sa femme, horticultrice, l'a rejoint le 1er mars 2004 à la ferme. Tous deux n'ont pas compté leurs heures de labeur pour développer l'activité. Aujourd'hui l'ascenseur social s'est cassé net. « Mon grand-père avait démarré avec 5 hectares, 5 vaches et 5 enfants, commente-t-il. Mon père, chef de famille de 5 enfants, exploitait huit fois plus grand. Aujourd'hui avec 110 hectares, je ne peux plus vivre sur la ferme. Pourtant je veux rester agriculteur. L'agriculture, c'est ma vie et ma passion », lance-t-il, désespéré. Une chose est certaine : face à ce désastre, aucun de leurs deux enfants ne veut prendre la suite. En attendant, le couple, qui s'est séparé de son salarié, continue la traite deux fois par jour de leurs 110 vaches laitières. « On n'en peut plus des journées à rallonge qui commencent à 6 h 30 et finissent à 20 h 30. On travaille désormais tous les week-ends. Notre fils de 15 ans, quand il n'est pas l'école, nous aide. Pour la première fois de notre vie, on fait la sieste l'après-midi, avoue Philippe. On dort très mal la nuit. Les chiffres défilent dans notre tête. On a dû consulter le médecin pour qu'il nous aide avec nos deux enfants, Louison et Lorraine, à passer au mieux cette mauvaise situation. On a bien un plan B. On devra vendre notre troupeau laitier, licencier notre salarié et aller chercher du travail à l'extérieur. On a du mal à accepter ce qui nous arrive. Ce qui est grave, c'est qu'ils ont changé les règles en cours de route. Les primes que nous n'avons pas perçues depuis quatre ans sont quasi égales à nos encours bancaires. Sans cela, notre exploitation serait viable. »

Son cas n'est pas isolé. En 2017, près de 2 % des 60 000 fermes laitières que comptait la France, c'est-à-dire 1 200 au total, ont dû mettre la clef sous la porte, déclarées en faillite. Un mouvement qui, outre des prix du lait toujours trop bas, n'est pas près de s'arrêter si l'État et les régions ne tiennent pas leurs engagements. E. L. C.

Un emballement à maîtriser

Journal du 01/03

Pas de publication sur le net



Irène Carrasco, coprésidente de la Frab régionale. PHOTO G. BONNAUD/ «SO»

Le rapport de la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes a jeté un froid cette semaine annonçant les résultats de contrôle 2017. Sur 1 624 produits contrôlés et mis sur le marché comme produits issus de l'agriculture biologique, le taux d'anomalie était de 28 % ! Des manquements relevant du respect de la réglementation (certification et règles de production), de l'étiquetage, de pratiques commerciales trompeuses et, dans une moindre mesure, de traçabilité des produits et de tromperie vis-à-vis des consommateurs.

Philippe Lassalle Saint-Jean, directeur d'Interbio, relativise la nouvelle, rappelant qu'en matière d'étiquetage, les critères européens sont lourds et complexes et « quelques raccourcis malheureux » peuvent être faits. « Néanmoins, c'est important que la bio soit ainsi contrôlée. C'est d'ailleurs ce qui participe à sa valeur et à sa différenciation. »

Une différenciation qu'Irène Carrasco, coprésidente de la Fédération régionale de l'agriculture biologique (Frab) Nouvelle-Aquitaine, craint de voir un peu malmenée à l'avenir. « Nous sommes victimes de notre succès. Suite au changement d'échelle de la bio et l'engouement qu'elle suscite, je m'inquiète sur ses valeurs dans le long terme. » Elle redoute que la « massification », ou plutôt « l'industrialisation » des cultures pour faire face à la demande, ne bafoue ce qui fait la force de l'agriculture biologique, comme les mesures sociales. « Il est impératif que nous restions très rigoureux sur le cahier des charges pour que la bio demeure cohérente et solidaire, avec un prix équitable qui ne soit pas délirant. »

deux-sèvres | actualité

agriculture

L'agriculteur bio président de la Fnab attaque l'État

L'agriculteur deux-sévrien Guillaume Riou, qui préside la Fédération nationale de l'agriculture biologique, a attaqué l'État pour non-paiement des aides.



L'agriculteur des Deux-Sèvres qui préside la Fnab a rencontré le Président de la République samedi soir, au Salon de l'Agriculture à Paris.

(Photo Fnab, William Lambert)

Loin de sa calme ferme en pleine campagne de Marigny, au sud de Niort, Guillaume Riou s'est retrouvé dans les gros titres de la presse nationale en fin de semaine dernière, sollicité de toutes parts. Dans le tumulte parisien du Salon de l'Agriculture, l'exploitant deux-sévrien a fait une annonce surprise très remarquée, vendredi dernier, lors de l'inauguration du Salon. Le « paysan bio », président national de la Fédération de l'agriculture biologique (Fnab) depuis un an a annoncé qu'il venait d'attaquer l'État en justice avec deux autres agriculteurs bio. En cause : le non-paiement des aides dues et attendues parfois depuis plusieurs années. Une action qui fait du bruit car « c'est une première que des agriculteurs bio saisissent la justice pour un problème avec l'État ». Guillaume Riou a saisi le tribunal administratif de Poitiers en

référé provision, en son nom propre « de façon symbolique en tant que président de la fédération pour accompagner les adhérents » car « nous n'avons pas pu faire une action de groupe ». Les deux autres agriculteurs bio engagés dans la même démarche ont saisi les tribunaux administratifs de leur ressort, ceux de Nantes et de Lyon. « Un ou deux autres vont effectuer un recours indemnitaire pour obtenir des indemnités », annonce-t-il encore. Le président de la Fnab s'affiche désolé mais à bout. « C'est vraiment une situation qu'on regrette, moi le premier. C'est profondément regrettable, mais ce n'était plus supportable. Nous sommes sur une défaillance d'État. Nous avons déjà multiplié les actions. J'ai encore saisi le défenseur des droits le 21 novembre, il avait jusqu'au 21 février pour réagir et nous n'avons eu aucune réponse ! Ras-le-bol ! »

« Nous sommes sur une défaillance d'État »

Pour comprendre la situation, il faut savoir que « nous avons passé des contrats de 5 ans avec l'État, 2015-2019 » qui s'accompagnaient d'aides pour soutenir ou encourager l'agriculture biologique. Les intéressés ont donc pris en compte ces aides promises dans leurs comptes. Mais elles n'ont pas été versées chaque année, les retards s'accumulant pour certains depuis 2016. « Sur les 37.000 agriculteurs bio en France, on estime que 20 % ont été concernés par des retards de paiement en 2016 et 40 à 50 % en 2017. » Quant aux aides 2018 qui devraient être payées cette année, « nous sommes déjà fin février et nous attendons, alors nous avons préféré agir plutôt que d'espérer quelque chose pour Noël ». Le problème de ces aides à retardement est d'autant plus difficile à absorber que les dépenses pour

la production d'une année sont engagées, elles, par avance. « Moi, mon blé de 2019, il y a longtemps qu'il est acheté et semé », cite en exemple l'agriculteur deux-sévrien qui attend pour sa part 29.000 € d'aides non versées pour les exercices de 2016 à 2018. « J'ai dû faire des emprunts. » Le président de la Fnab arrive à s'en sortir mais « cela paralyse mes projets ». Et pour d'autres, « certains sont en grande difficulté, en liquidation ou en redressement et puis il y a tous les problèmes personnels qui vont avec... ». Seule consolation, pour les bio de Nouvelle-Aquitaine, « avec le président Alain Rousset, nous sommes dans l'une des rares régions qui nous soutient fort ». Pour le reste, face à l'inertie de l'État, en saisissant la justice avec ce type d'action en urgence, « nous espérons avoir une réponse d'ici un mois ».

Hélène Échasseriau

••• Le Président de la République rencontré samedi

Le président de la Fnab a reçu la visite du Président de la République samedi soir, au Salon de l'Agriculture. « C'était la première fois que le Président s'adressait à nous en personne sur ce thème, note Guillaume

Riou. Il nous a consacré quelques minutes, les yeux dans les yeux et nous a garanti que d'ici début mai, les aides bio en retard seraient payées. On peut imaginer que ça va avancer, mais ça reste à confirmer. »

••• Depuis un an à la tête des agriculteurs bio

Natif de Rambouillet, dans les Yvelines, Guillaume Riou est venu s'installer en Deux-Sèvres en 2001 en reprenant une ferme à Marigny, au sud de Niort, convertie en bio en 2009. Il exploite 120 hectares,

dont 85 ha de grandes cultures et des prairies permanentes et compte une vingtaine de vaches allaitantes. En 2014, il devient secrétaire général de la Fnab avant d'en être élu président le 11 avril 2018.

le billet

Dégradation

Il y a un an, jour pour jour, il neigeait sur le Poitou. Hier, Niort a battu le record de température pour un mois de février (24,3 degrés). L'été en plein hiver, le blocage n'est pas qu'anticyclonique ! Ces températures exceptionnelles et les conditions d'ensoleillement font le bonheur de certains. C'est la qualité de l'air qui en pâtit avec une note « médiocre », tout de même, attribuée aux Deux-Sèvres. Le réflexe séculaire, ici, est de jeter un œil sur le niveau de la recharge en eau. Tout semble clair pour l'heure, les deux barrages sont quasiment au maximum. « On suit la situation », confiait hier un haut responsable proche du dossier. Et bien, attendons la dégradation. De la météo.

J.R.

en bref

DÉDICACE

La lanceuse d'alerte Céline Boussié à Niort

Céline Boussié sera à la librairie L'Ombre du vent, 28, rue Saint-Jean à Niort, le 9 mars pour la sortie de son livre « Les Enfants du Silence », aux éditions Harper Collins. C'est une lanceuse d'alerte qui a été relaxée en novembre 2017 après avoir dénoncé des maltraitements envers les enfants, adolescents et jeunes adultes poly-handicapés pensionnaires dans l'institut médico-éducatif où elle travaillait en qualité d'aide médico-psychologique dans le Gers.

SORTIE

Visite de l'Hermione avec Loisir solidarité retraités

Dans le cadre de ses activités, l'association Loisir solidarité retraités organise une journée à Rochefort, samedi 16 mars. Au programme : visite de la frégate l'Hermione, visite du musée de la Corderie royale, restauration et l'après-midi visite du musée de l'Aéronautique. Tarif : 45 €. Réservation avant le 11 mars. Contact au 07.66.14.86.33 ou lsr.79@laposte.net

l'essentiel

- > p. 7-8 Niort
- > p. 19 Cinéma
- > p. 20-21 Petites annonces
- > p. 22 Avis d'obsèques
- > p. 27-28 Courses hippiques
- > p. 28 Télévision
- > p. 29 Éditorial
- > p. 30 Bourse
- > p. 33 Jeux
- > p. 34 Météo

Internet

Suite à l'article du **Parisien / Aujourd'hui en France** sur les aides ainsi qu'à l'interview de Guillaume Riou réalisée le matin de l'ouverture du SIA par l'**AFP** qui donne immédiatement lieu à une dépêche de l'agence, les principaux grandes sites d'actualité reprennent l'information dès le 23/02, en plus des sites du Parisien et du Monde.

20 Minutes

Trois agriculteurs bio portent plainte contre l'Etat pour des retards de paiement d'aides



RTL

Trois agriculteurs bio portent plainte contre l'Etat



Yahoo Actualités

Des agriculteurs bio attaquent l'État pour retard de paiements des subventions

franceinfo

Trois agriculteurs bio attaquent l'État pour non-paiement des aides



Le Point

Trois agriculteurs bio portent plainte contre l'État

Ouest-France éditions locales

Retard de paiements : trois agriculteurs bio portent plainte contre l'État

Terre-net

Retard de paiements Trois agriculteurs bio portent plainte contre l'État

Boursorama

Des agriculteurs bio attaquent l'Etat pour non-paiement des aides

Societe.com

Des agriculteurs bio assignent l'Etat pour le retard de paiement des aides européennes

La Tribune.fr

Des agriculteurs bio assignent l'Etat pour le retard de paiement des aides européennes

L'Express

Retards de paiement: trois agriculteurs bio attaquent l'Etat



Le Figaro

Retard de paiements : trois agriculteurs bio portent plainte contre l'Etat

Quelques liens :

[France info](#) [Le Figaro](#) [Ouest France](#) [20 Minutes](#) [Agence Reuters](#)

[La Provence](#) [Capital](#) [Boursorama](#) [L'Expansion](#) [Challenges](#) [Bio à la Une](#)

[La Tribune](#) [Good Planet](#) [Terre-net](#) [Le journal de l'environnement](#)

Le 26 février la DGCCRF rend publique une enquête sur les produits bio mettant en avant la non-conformité de nombreux produits. Mis en contact avec l'AFP Dominique Marion donne une interview qui fait l'objet d'une dépêche diffusée et relayée le même jour par les grands titres de la presse en ligne.

Lire en ligne les principaux articles : [Le Monde](#) , [Le Figaro](#) , [Terre-net](#) , [La Dépêche](#),

LE FIGARO · fr

réglementations, un taux d'anomalie "équivalent" à celui des trois années précédentes.

Sur 1 624 établissements contrôlés en 2017, la DGCCRF a procédé à 449 avertissements, 169 injonctions, et 60 procès-verbaux, indique un communiqué sur le site de la DGCCRF.

Sponsorisé par AXA Investment Managers

L'économie évolutive
Digitalisation - comment les entreprises s'adaptent-elles à la nouvelle donne ?
[EN SAVOIR PLUS](#)



En 2016, la DGCCRF avait contrôlé moins d'établissements (1 381) et avait procédé à 328 avertissements, 55 injonctions et 48 procès-verbaux.

Les chiffres pour les deux années précédentes ne sont pas disponibles.

"Les manquements observés relèvent du respect de la réglementation relative à l'agriculture biologique (certification, règles de production), de problèmes d'étiquetage, de pratiques commerciales trompeuses, et, dans une moindre mesure, de traçabilité des produits et de tromperie à l'égard du consommateur", indique la DGCCRF dans son communiqué.

Anomalies mineures

"Une grande partie des avertissements a concerné des anomalies mineures ne remettant pas en cause la caractère biologique des produits", précise le communiqué.

Les plus grosses infractions constatées, qui ont débouché sur des procès verbaux, portaient surtout sur des établissements de vente de détail spécialisés en agriculture biologique qui proposaient des produits fabriqués sur place en l'absence de certification.

Sponsorisé par AXA Investment Managers

L'économie évolutive
Digitalisation - comment les entreprises s'adaptent-elles à la nouvelle donne ?
[EN SAVOIR PLUS](#)



Ont également été sanctionnés des établissements proposant des produits présentés comme biologiques alors qu'ils ne l'étaient pas, des "grossistes sans certification sur un marché d'intérêt national", ainsi que des commerçants continuant à proposer des produits biologiques "alors qu'ils avaient fait l'objet d'un retrait de certification", précise la DGCCRF.

Pour Dominique Marion, représentant de la Fédération nationale des agriculteurs biologiques (FNAB), ces chiffres sont sans surprise.

"Ils montrent que l'Etat fait son travail de contrôle, mais l'augmentation n'est pas significative", a-t-il dit à l'AFP, car les contrôles ne portaient pas sur un échantillon représentatif. "cette année-là, nous étions 32.500 producteurs".

"De plus, si on regarde dans le détail, on voit qu'il s'agit surtout d'imprécisions administratives, de dossiers rendus hors délai, mais très peu de tromperie du consommateur sur la nature des produits, ce qui est pour nous un sujet de satisfaction", a-t-il ajouté.

En 2017, les produits biologiques représentaient un marché de 8,3 milliards d'euros en France, selon le rapport de la DGCCRF. En 2018, le marché a explosé à 10 milliards d'euros, selon M. Marion.

Le Monde

PLANÈTE · AGRICULTURE & ALIMENTATION

Alimentation bio : 678 producteurs ou commerçants épinglés en 2017, un taux st

La DGCCRF a contrôlés 1 624 établissements. La majorité des avertissements ne remet la caractère biologique des produits.

Le Monde avec AFP · Publié le 26 février 2019 à 17h16

Lecture 4 min.



Des légumes en vente dans un supermarché bio à Saintes (Charente-Maritime), le 23 octobre 2018. GEORGES GOBET / AFP

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a épinglé 678 producteurs ou commerçants de produits bio en 2017, un taux d'anomalies « équivalent » à celui des trois années précédentes. Ces mises en garde concernent essentiellement des manquements administratifs réglementations.

Sur 1 624 établissements contrôlés en 2017, la DGCCRF a procédé à 449 avertissements, 169 injonctions et 60 procès-verbaux, fait savoir un communiqué sur le site de la DGCCRF. En 2016, la DGCCRF avait contrôlé moins d'établissements (381) et avait procédé à 328 avertissements, 55 injonctions et 48 procès-verbaux. Les chiffres pour les deux années précédentes ne sont pas disponibles.

Lire aussi | [Des agriculteurs bio attaquent l'Etat pour retard de paiement des aides](#)

« Les manquements observés relèvent du respect de la réglementation relative à l'agriculture biologique (certification, règles de production), de problèmes d'étiquetage, de pratiques commerciales trompeuses, et, dans une moindre mesure, de traçabilité des produits et de tromperie à l'égard du consommateur », rapporte la DGCCRF dans son communiqué.

« Une grande partie des avertissements a concerné des anomalies mineures ne remettant pas en cause la caractère biologique des produits. »

Un marché de 10 milliards d'euros

Les plus grosses infractions constatées, qui ont débouché sur des procès-verbaux, portaient surtout sur des établissements de vente de détail spécialisés en agriculture biologique qui proposaient des produits fabriqués sur place en l'absence de certification.

Ont également été sanctionnés des établissements proposant des produits présentés comme biologiques alors qu'ils ne l'étaient pas, des « grossistes sans certification sur un marché d'intérêt national », ainsi que des commerçants continuant à proposer des produits biologiques « alors qu'ils avaient fait l'objet d'un retrait de certification », précise la DGCCRF.

Lire aussi | [« Rejeter les progrès de la science engagera nos activités agricoles dans la voie de la régression »](#)

Pour Dominique Marion, représentant de la Fédération nationale des agriculteurs biologiques (FNAB), ces chiffres sont sans surprise. « Ils montrent que l'Etat fait son travail de contrôle, mais l'augmentation n'est pas significative », a-t-il réagi, car les contrôles ne portaient pas sur un échantillon représentatif : « Cette année-là, nous étions 32 500 producteurs. »

« De plus, si on regarde dans le détail, on voit qu'il s'agit surtout d'imprécisions administratives, de dossiers rendus hors délai, mais très peu de tromperies du consommateur sur la nature des produits, ce qui est pour nous un sujet de satisfaction », a-t-il ajouté.

En 2017, les produits biologiques représentaient un marché de 8,3 milliards d'euros en France, selon le rapport de la DGCCRF. En 2018, le marché a explosé pour 10 milliards d'euros, selon M. Marion.

Et aussi sur le web...



22/02

Vidéo interview de Guillaume Riou publié en ligne et largement diffusée sur les réseaux sociaux.

Voir la vidéo : <https://youtu.be/aVf3EeRX9-4>





25/02

Voir la vidéo : <https://youtu.be/HqJsQHowJ2g>



TRIBUNE

Qui veut peler la peau du bio ?

Par Benoît Biteau, paysan agronome bio ingénieur des techniques agricoles, conservateur du Patrimoine technique, scientifique & naturel et membre de la liste EE-LV pour les élections européennes – 4 mars 2019 à 17:19



Des oignons bio à Plouescat (Finistère) en 2014. Photo Fred Tanneau, AFP

Le bio rapporte gros, surtout aux grandes marques de distributeurs. Parions plutôt pour une pratique humaine, locale et efficace, fondée sur les principes de l'agroécologie.

Qui veut peler la peau du bio ?

A ceux qui ne se laissent pas convaincre par les mines réjouies, les fruits tordus, les jardins suspendus verdoyant d'aromates, à ceux qui demandaient des chiffres, du rendement sur cinq ans, du réel bien concret, avant de pouvoir admettre qu'il n'y avait pas d'arnaque, le bio, ces dernières années, a soigné son pied de nez.

Au Salon, on le sacre entre deux bœufs forcés au maïs et soja OGM, sa croissance insolente est pleine de belles promesses. Le bio embauche : +50 000 emplois en cinq ans ; +13,7% entre 2016 et 2017 ! En valeur, la hausse atteint 8,3 milliards d'euros, soit +17% en 2017. Et ce sont majoritairement les consommateurs qui la portent. Un observatoire témoigne de leur prise de conscience. En 2016, 82% déclaraient être plus attentifs qu'il y a cinq ans à leur alimentation.

Si le marché est bel et bien là, la conversion n'a rien d'un long champ paisible. Des aides existent, au maintien, à la conversion, aux mesures agroenvironnementales, à la certification, à l'investissement, etc. mais encore faut-il qu'elles arrivent. Comme leurs collègues en conventionnel, qui eux reçoivent leurs aides avec une célérité et une ponctualité forçant le respect, les agriculteurs bio investissent et, acculés par des retards de paiement indécents, mettent la clé sous la porte.

Bio ou pas, l'agriculteur employé reste le même

Le 23 février, trois d'entre eux accompagnés par la Fnab – Fédération nationale d'agriculture biologique – ont lancé des recours administratifs contre l'Etat pour des aides dues, non versées, et sources de préjudices. L'Etat cherche-t-il à les dégoûter en les faisant ainsi patienter trois ans ? Car de quel bio parle-t-on ? Celui qui est en train de naître est une fusion monstrueuse de l'agriculture intensive et des cahiers des charges négociés par les lobbys de l'agroalimentaire. Un bio a minima, sans pesticides, mais sans paysans non plus. Une version 2.0, soigneusement marketée de l'agriculture responsable des dérives actuelles, de la pollution de nos eaux, de l'effondrement des biodiversités, du dérèglement climatique, des maladies environnementales et du suicide de nos paysans.

Les grandes marques de distributeurs s'empressent de créer leurs filières : cahier des charges, volumes de production, prix d'achat. Bio ou pas, l'agriculteur employé reste le même. Un gestionnaire sans la moindre marge d'autonomie. Auchan, comme les autres grandes surfaces, parie sur une croissance annuelle du bio de 30% d'ici 2022. Le bio rapporte déjà gros. A tout le monde sauf aux paysans et aux consommateurs. En 2017, les marges des grandes surfaces représentaient 46% du surcoût des produits.

Le bio que je défends est plein d'autres valeurs. Elle agit pour la terre entre mes doigts, et la Terre qui se réchauffe là sous mes pieds. Mon bio est humain et efficace, fondé sur les principes de l'agroécologie, elle respecte les animaux et allie les progrès de la science et le bon sens paysan. Mon bio est local, investi d'une mission : nourrir sainement l'humanité, aujourd'hui et demain. Et elle en est capable. Quand mon bio sera mort, que nous restera-t-il, à part des gros tracteurs, et des tonnes de poison ? ➔

Benoît Biteau paysan agronome bio ingénieur des techniques agricoles, conservateur du Patrimoine technique, scientifique & naturel et membre de la liste



JEAN MARIE CRAVENT
Vous êtes abonné à Libération

LE JOURNAL D'AUJOURD'HUI



DÉCOUVRIR LE SOMMAIRE

LIRE L'ÉDITO

FEUILLETER

APRES CET ARTICLE



WHO RUN THE WORLD
«Charge sexuelle»,
pensions alimentaires...
Fourrier dans la vie des
femmes